



La Nouvelle-Sanitaire

Bovins



Chers éleveurs, chers collègues

La campagne passée a de nouveau eu son lot de rebondissements : nouvel arrêté tuberculose et IBR en début de campagne, un hiver sec, des épisodes de grêle et un été caniculaire ! Ces aléas climatiques qui deviennent récurrents compliquent la gestion de nos fourrages et mettent à mal nos vaches à la recherche d'ombre !

Une année supplémentaire où la tuberculose est toujours bien présente en région. Nous travaillons en collaboration avec nos partenaires, professionnels des filières viande et lait pour défendre vos intérêts auprès du Conseil Régional. Nous sollicitons des aides pour vous accompagner afin de limiter les facteurs de risques dans votre exploitation et permettre des investissements biosécurité. Après une année de travail en collaboration avec les vétérinaires et les services de l'Etat nous sommes toujours en attente d'un retour positif de la Région : malgré nos sollicitations, le Conseil Régional a-t-il bien pris la mesure des risques sanitaires en Nouvelle-Aquitaine ?

Nous sommes les premiers responsables de nos élevages et du maintien d'un cheptel sain grâce à l'investissement collectif. Nos caisses de mutualisation nous permettent de vous accompagner financièrement pour des analyses lors de séries d'avortements, signe évocateur de problème sanitaire potentiel, profitez de cet appui ! Nous vous accompagnons également lors d'élimination des IPI dans le cadre de l'éradication de la BVD.

Nous sommes témoins d'une baisse de nos productions au fil des années, avec une demande de plus en plus forte de garanties sanitaires. Le fondement des GDS est le mutualisme, qui nous permet de venir en aide aux exploitations les plus touchées par des problématiques sanitaires. Limitons les pathologies dans nos fermes, protégeons nos élevages et ceux de nos voisins !

La FRGDS Nouvelle-Aquitaine avec vos GDS souhaite élargir son service pour vous accompagner davantage, notamment avec la formation (essentiellement concernant la biosécurité à ce jour du fait de l'actualité). N'hésitez pas à solliciter votre GDS pour développer de nouvelles formations selon vos besoins que nous pourrions proposer à tous nos éleveurs de la région !

Pour toute question, votre GDS départemental reste à votre écoute, n'hésitez pas à le contacter !

Franck DAUBIN,
éleveur en Gironde, Président de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine

DANS CE BULLETIN

- ▶ Tuberculose en région
- ▶ Pensez à déclarer vos avortements
- ▶ L'Assemblée Générale de la FRGDS
- ▶ La formation pour répondre aux besoins des éleveurs
- ▶ Être vigilant lors de l'introduction d'un animal
- ▶ La charte de mise en œuvre des missions déléguées de l'Etat

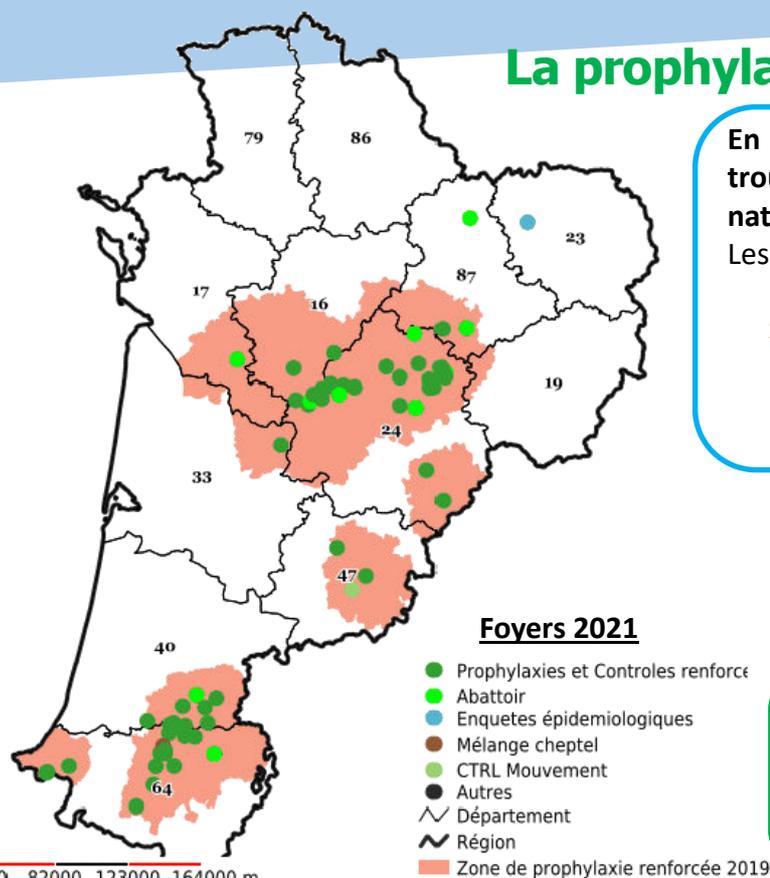
FRGDS Nouvelle-Aquitaine
6 parvis des Chartrons
33076 BORDEAUX Cedex
frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com

www.frgdsna.org



La tuberculose en région

La prophylaxie, 1^{er} moyen de détection



En 2021, 70% des foyers de tuberculose se trouvent en Nouvelle-Aquitaine sur les 99 foyers nationaux (81% des foyers en 2020)

Les mises en évidence de foyers se trouvent

- en prophylaxie/suivi renforcé (54)
- en abattoir (12)
- à cause du mélange de cheptels (2)
- par le contrôle aux mouvements (1)
- par enquête épidémiologique (1)

Formation « prévenir la tuberculose en élevage bovin » obligatoire pour les éleveurs foyers et voisins de foyers

Au 23 août, on recensait 63 foyers en région pour 2022 avec une baisse de contamination dans certaines zones mais des augmentations par ailleurs. Restons vigilants !

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Plan d'action régional de lutte contre la tuberculose bovine

Un CROPSAV (Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale) spécifique à la tuberculose s'est tenu le 20 mai dernier. Il a réuni la DRAAF (service régional de l'Etat), le Conseil Régional, les DDecPP, le GTV (groupement technique vétérinaire), la FRGDS et les OPA de la région. Les membres ont été consultés sur le plan d'action régional tuberculose proposé par le SRAI, le GTV, la FRGDS, la Chambre Régionale d'Agriculture. Le plan implique la **FRGDS et les professionnels**, la profession **vétérinaire** et les **services de l'Etat** tant au niveau régional que départemental avec un accompagnement au plus près des acteurs de terrain. L'objectif étant d'avoir une approche commune dans la lutte contre la tuberculose en s'appuyant sur des actions locales déjà mises en place.

Certaines actions ont été mises en place dès la campagne 2020/2021 ce qui a permis d'anticiper la nouvelle réglementation (Arrêté Ministériel d'octobre 2021).

Ainsi la mise en place de microzones pour **améliorer le dépistage** dans les zones les plus sensibles (réduction de la durée de campagne pour une gestion groupée, abaissement de l'âge au dépistage) a donné des **résultats encourageants** dans la gestion de la maladie. La formation auprès des éleveurs et des vétérinaires ainsi que la supervision des vétérinaires ont également commencé. Il est nécessaire de **maintenir notre vigilance** et toujours **limiter les facteurs de risque** au sein des élevages via des mesures de biosécurité.

PREVENTION

- Formation éleveurs, techniciens, vétérinaires
- Diagnostic biosécurité pour prioriser les mesures
- Aide pour les équipements biosécurité
- Sécuriser le prêt de matériel (bétailières, contention)
- Communication

DEPISTAGE

- Priorité dans les microzones
- Suivi des bovins non testés
- S'assurer d'une bonne contention
- Gestion des liens de voisinage
- Formation, supervision des vétérinaires

GESTION DES RISQUES

- Parcelaires : inciter aux échanges, pâturage alterné
- Mouvements : sécuriser les mouvements, limiter les risques (comices, prêts)
- Faune sauvage : collecter les déchets, dynamiser le réseau de piègeurs, communiquer, réguler

ASSAINISSEMENT GESTION DES FOYERS

- COPIL départemental opérationnel entre principaux acteurs pour suivre les foyers
- Accompagnement des éleveurs
- Sécuriser la gestion des liens suite aux mouvements
- Assainissement des bâtiments



Pensez à déclarer les avortements, pour une meilleure gestion du troupeau

Le Kit Diagnostic Avortements en Nouvelle-Aquitaine

...des avortements rapprochés

...des avortements espacés



1 mois	9 mois
2 avortements	3 avortements

Protocole régional pour vérifier si l'origine est liée à une cause infectieuse ou non



Recherches : sur avortons, femelles avortées et congénères

Fièvre Q, BVD, Néosporose, Ehrlichiose

Dans la Nouvelle-Sanitaire 2021, nous vous parlons de l'importance de déclarer les avortements dans votre élevage pour prévenir d'un éventuel problème sanitaire. Malgré l'obligation de déclaration d'un avortement vis-à-vis des risques de brucellose (**frais pris en charge par l'Etat**), seuls 25% des éleveurs déclareraient les avortements dans leur cheptel. Il s'agit cependant d'un **moyen de surveillance essentiel dans la gestion de son troupeau**.

Grâce à une caisse de mutualisation, la FRGDS vous accompagne financièrement pour élargir le champ des analyses lors de série d'avortements. **A partir de 2 avortements en 1 mois ou 3 avortements en 9 mois**, contactez votre GDS ! En plus de la recherche obligatoire de brucellose, nous incitons à analyser la fièvre Q, la BVD, la néosporose et l'ehrlichiose (maladies rencontrées le plus fréquemment dans notre région).

Au 2ème semestre 2021, lancement de l'action, 7 GDS de la région ont sollicité cette caisse régionale pour des recherches sur 106 cheptels bovins. Cela a permis 36 identifications de l'agent causal.

En relation avec les vétérinaires, **le GDS peut accompagner les éleveurs** dans la gestion des maladies et la mise en place d'un plan de lutte.

Pour rappel deux de ces maladies sont classées « zoonoses » (brucellose et fièvre Q) : Elles sont transmissibles à l'Homme, et notamment, à risque pour les femmes enceintes.

Analyses prises en charges en partie par la FRGDS NA

Pour plus de renseignements, parlez-en à votre vétérinaire ou à votre GDS !

Assemblée Générale de la FRGDS

L'Assemblée générale de la FRGDS s'est tenue le 9 juin à Coulounieix-Chamiers (Dordogne), en présence du DRAAF, Philippe DE GUENIN. Cela a été l'occasion de présenter les actualités des sections par espèces et d'aborder la possibilité d'une mutualisation des aires de nettoyages des transporteurs d'animaux vivants.

Les objectifs de la FRGDS pour l'année à venir sont de :

- assurer nos missions déléguées par les services de l'Etat auprès des éleveurs
- maintenir nos échanges entre les filières
- développer nos actions en partenariat avec les professionnels des filières pour défendre le sanitaire auprès du Conseil Régional
- développer notre offre de formations auprès des éleveurs
- mutualiser nos moyens humains et financiers pour limiter les coûts et proposer un service de qualité et une aide en cas de coups durs à nos adhérents

Le rapport d'activité est disponible sur notre nouveau site internet : www.frgdsna.org

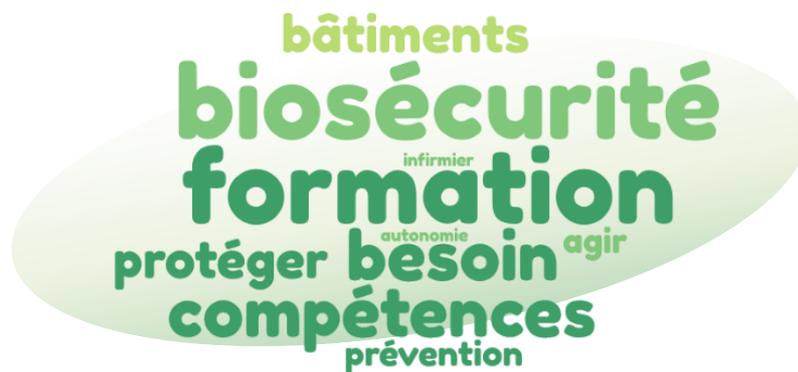


La formation pour répondre aux besoins des éleveurs

La prévention sanitaire passe par la **formation collective**. C'est l'occasion d'échanger sur vos pratiques, apprendre de nouvelles méthodes, vous tenir informé sur les maladies et avoir les moyens de lutter contre pour protéger votre troupeau.

Se former c'est aussi être plus attentif aux premiers signes d'une maladie, **agir rapidement et efficacement** et limiter les impacts sanitaires et économiques ! Cela permet de mettre en œuvre des actions simples, personnalisées et efficaces.

Les GDS proposent des formations (éleveur-infirmier, prévenir la tuberculose en élevage bovin, biosécurité, bien-être animal, etc.) mises en place à partir de **vos besoins**, avec des intervenants compétents dans le domaine et avec une expérience dans la formation. Régulièrement, la FRGDS analyse vos retours sur les formations dans une démarche d'amélioration continue afin de proposer un service qui réponde toujours mieux à vos attentes.



La FRGDS Nouvelle-Aquitaine est devenue organisme de formation à l'automne 2021, avec une double certification :

- Certification de Services QUALICERT conformément au référentiel "Des engagements certifiés pour la formation des actifs agricoles - RE/VIV/04 "
- Certification QUALIOPI, processus certifié République Française, pour les actions de formation.

Ces formations se font en partenariat avec VIVEA qui participe à leur financement via le fonds de formation grâce aux cotisations des éleveurs. Vous pouvez donc bénéficier de financements pour ces formations ! Vos salariés agricoles peuvent aussi bénéficier d'un financement via OCAPIAT.

Pour toute demande concernant les formations, n'hésitez pas à contacter votre structure sanitaire ou envoyez un mail à l'adresse formation.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com



L'action sanitaire ensemble



Être vigilant lors de l'introduction d'un animal

La bonne gestion des introductions dans votre cheptel est un **moyen de prévention fondamental** pour protéger vos animaux de nouvelles pathologies.

L'introduction d'un bovin est un **facteur de risque majeur** de contamination pour vos bovins (mais également ceux de vos voisins). **Que ce soit un achat, un retour de comice, une pension, ou un prêt**, il est important de protéger le reste de vos animaux.

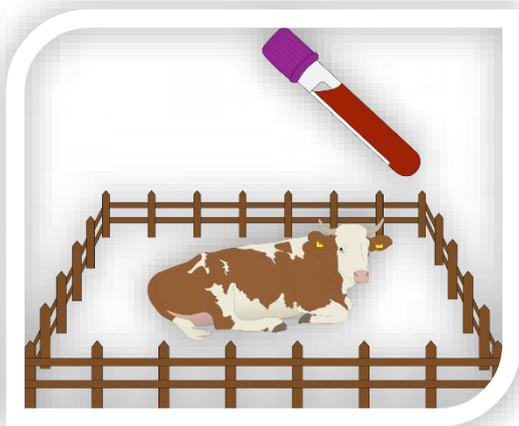
Les conséquences de l'introduction d'un animal porteur d'une maladie peuvent être catastrophiques tant sur la santé de vos animaux que sur l'économie de votre élevage. **Il existe des solutions simples pour éviter de prendre des risques.**

Des dépistages peuvent être obligatoires pour les maladies réglementées comme la brucellose ou l'IBR. **D'autres analyses sont fortement recommandées** (ou obligatoires localement) du fait de leur impact possible sur les animaux : BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose, etc.

Maîtriser les introductions
= Isoler l'animal à l'arrivée pour limiter les risques de contamination

Quelques conseils lors d'introduction d'animaux :

- se renseigner sur les **garanties apportées** par le cheptel d'origine pour adapter les pathologies à rechercher (statut IBR, BVD, garantie paratuberculose, certification varron, etc.)
- privilégier les analyses **avant la vente**
- s'assurer d'un transport direct et maîtrisé jusqu'à votre élevage (à attester via l'Attestation de transport direct, à compléter, signer et faire suivre au gds)
- **vérifier la carte verte** (ASDA) et la bonne identification de l'animal à compléter, signer recto/verso et faire suivre au GDS)
- **isoler l'animal** au moins pendant 2 semaines (seul dans bâtiment ou pâture isolée) pour éviter tout contact avec les autres bovins (certaines maladies n'ont pas besoin d'un contact prolongé pour se transmettre)



Faire des analyses sur les seuls animaux introduits sera toujours moins onéreux que de dépister l'ensemble du cheptel une fois la maladie installée

L'utilisation du Billet de Garantie Conventiennelle (BGC)

Dans le cas où vous n'auriez pas pu privilégier les analyses avant vente, ce document permet d'annuler la vente dans le cas de maladies détectées.

Vous pouvez renseigner un Billet de Garantie Conventiennelle (à vous procurer auprès de votre GDS). Il s'agit d'un accord écrit entre les deux parties précisant les conditions de reprises de l'animal.

Votre vétérinaire et votre GDS sont là pour vous conseiller et vous accompagner





Charte de mise en œuvre des missions déléguées par l'État

La FRGDS de Nouvelle-Aquitaine, reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal pour la région de Nouvelle-Aquitaine, assure la mise en œuvre de missions déléguées par l'Etat.

Cette délégation fait l'objet d'une convention cadre qui définit les obligations générales de l'Etat et de l'OVS ainsi que les modalités d'exécution de ces missions par l'OVS. Cette convention est disponible sur demande auprès de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine à l'adresse « frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com » ou auprès de votre section départementale.

Cette délégation met en œuvre des méthodologies d'exécution validées par le ministère en charge de l'agriculture (La version du cahier des charges en vigueur est disponible sur demande auprès de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine à l'adresse « frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com » ou auprès de votre section départementale).

L'OVS est accrédité depuis le 01/10/2019 pour l'organisation des opérations des prophylaxies bovines ainsi que le suivi de leur réalisation et de leur conformité sur la base des exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17020. [Accréditation Cofrac Inspection N°3-1676. Liste des sites et portée disponible sur www.cofrac.fr]



FRGDS
Nouvelle-Aquitaine



Accréditation n°3-1676
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'OVS s'engage à traiter de façon objective et impartiale, sur les plans techniques et financiers, tous les détenteurs d'animaux et à garantir la confidentialité des données relatives au troupeau ou à son détenteur.

Pour sa part, le détenteur d'animaux s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant l'identification et les opérations de prophylaxies et de mouvements d'animaux, et à s'acquitter du paiement des prestations concernées.

En cas de désaccord sur la conclusion prise par l'OVS suite aux résultats de la prophylaxie sur son troupeau, le détenteur peut formuler un recours auprès de l'OVS.

L'OVS s'engage à traiter tout recours et réclamation de manière non discriminatoire et à tenir informé le plaignant de l'état d'avancement du traitement de son dossier ainsi que de la décision prise à l'issue de ce traitement.

Les modalités de traitement des recours et des réclamations et les conditions d'exécution des missions déléguées par l'Etat à la FRGDS Nouvelle-Aquitaine pour le domaine animal sont disponibles sur demande auprès de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine à l'adresse « frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com » ou auprès de votre section départementale.

Pour les détenteurs d'animaux en défaut de paiement des factures émises pour la réalisation des missions déléguées, le GDS, en tant que section départementale de l'OVS, pourra ne pas transmettre les attestations et certificats sanitaires dans l'attente du règlement financier selon les conditions fixées dans la convention cadre signée entre l'OVS et les représentants de l'Etat.

